

FICHE TECHNIQUE DECI : Les réservoirs souples

Référence RDDECI : Art 6.3.2.1

PRESENTATION DU DOCUMENT


OBJET :

Cette fiche technique décrit le type de réservoir souple utilisable pour la défense extérieure contre l'incendie, en fonction de leur capacité nominale théorique.

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

- 📖 Aux normes NFS 61.240 et NFS 61.250 ;
- 📖 A l'arrêté préfectoral n° 82-2017-03-14-003 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne - disponible sur le site internet SDIS 82.

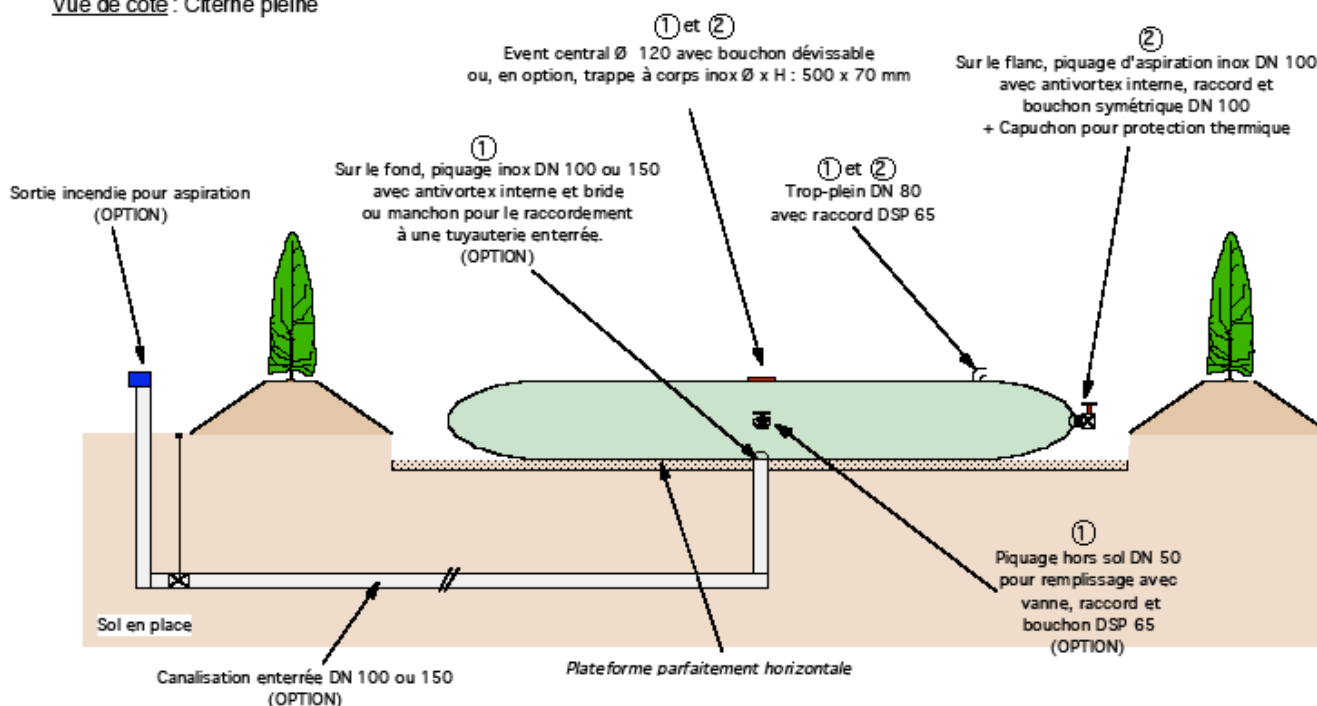
ELEMENTS OBLIGATOIRES

- Un orifice de remplissage,
- Un évent,
- Un trop plein,
- Un anti vortex interne DN 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration,
- Une ou plusieurs prise(s) directe(s) inox de 100 mm sur le côté, ou un piquage de 125 ou 150 mm pour le raccordement de la tuyauterie enterrée (dans le cas de l'installation d'une colonne ou d'un poteau d'aspiration),
- Un système anti-gel,
- Demi-raccords orientés du côté de la chaussée et à l'horizontale, 
- Une vanne de barrage avec clé à proximité,
- Distance « raccord d'aspiration – engin » ≤ 8 mètres,
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances.

Il doit être posé sur une surface plane, parfaitement horizontale, et dépourvue d'éléments perforants.

SCHEMA DE PRINCIPE

Vue de côté : Citerne pleine



POTEAUX D'ASPIRATION (OPTION)

Ces poteaux d'aspiration sont utilisés à la place des raccords directs, ils permettent de s'éloigner de quelques mètres de la réserve.

Type de PI	Diamètre de la canalisation 100 mm
Nombre de sorties	1 x 100 mm NFS 62.240
Signalisation et couleur	Norme NFS 61.221 / Fiche technique DECI : Exigences minimales de signalisation

**EXEMPLES D'AMENAGEMENT**

La signalisation doit être conforme à la Fiche Technique DECI : Exigences minimales de signalisation

SOURCES

- ✓ Références réglementaires énoncées précédemment ;
- ✓ Travaux réalisés par les SDIS de Seine-et-Marne, de la Loire, du Pas-de-Calais et de la Charente Maritime.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS...

Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, le SDIS de Tarn-et-Garonne peut être contacté :

- Par e-mail à courrier@sdis82.fr, à l'attention du service de préparation opérationnelle,
- Par téléphone au 05 63 22 80 53.